



SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

Charte architecturale et paysagère



SEPTEMBRE 2005

AGENCE POUR LA **V**ALORISATION DES **E**NTREPRISES **C**ULTURELLES
50 PLACE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE 33000 BORDEAUX
TÉL. 05 57 14 07 07 FAX 05 57 14 07 00 E-MAIL AVEC@WANADOO.FR

Préambule	3
Comment optimiser les ressources du milieu ?	4
Cadre géographique général	4
Des unités géographiques différenciées	5
Ambiances paysagères	8
Problématiques et enjeux	10
Préconisations générales	11
Quelle insertion du bâti dans le paysage ?	12
Un mode d'occupation du sol semi-dispersé	12
Des implantations du bâti définies par le relief et les terroirs	13
Problématiques et enjeux	15
Préconisations générales	16
Comprendre le bâti ancien et l'adapter au mode de vie actuel	17
Des constantes dans la construction rurale traditionnelle	17
Facteurs d'évolution, problématiques et enjeux	28
Principes d'intervention généraux	29
Comment intervenir sur le bâti ou construire aujourd'hui ?	30
Couvertures et ouvrages de toiture	30
Murs et enduits	37
Ouvertures	42
Couleurs	46
Problématiques et enjeux	48
Principes d'intervention généraux	49
Comment traiter les abords ?	50
Espaces publics, espaces privés	50
Problématiques et enjeux	57
Préconisations	58

Fiches-conseils	59
Fiche 1 - Intégration des bâtiments agricoles dans le paysage	60
Fiche 2 - Transformation des bâtiments agricoles en habitation	64
Fiche 3 - Comment restaurer une maçonnerie en pierre de taille ?	69
Fiche 4 - Comment restaurer une maçonnerie en moellons ?	71
Fiche 5 - Comment restaurer une maçonnerie mixte ?	74
Fiche 6 - Comment restaurer une construction en colombage ?	75
Fiche 7 - Comment restaurer des mortiers, enduits et badigeons ?	78
Fiche 8 - Comment restaurer les couvertures et ouvrages de couverture ?	86
Fiche 9 - Comment intervenir sur les ouvertures et les menuiseries ?	89
Fiche 10 - Comment harmoniser les couleurs des différentes composantes du bâti ancien ?	95
Fiche 11 - Traitement des abords	98
Glossaire	103
Bibliographie	105
Les adresses utiles	108
Les intervenants	111

Le Pays Monts et Barrages est doté d'un patrimoine bâti et paysager fortement identitaire, élément essentiel de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de son territoire. La qualité de ce patrimoine et la volonté des acteurs locaux de le valoriser ont valu au Pays le label de "Pays d'art et d'histoire".

Sur le Pays Monts et Barrages, les paysages ont été relativement bien préservés (bocages, forêts, vallées...), mais ils subissent toutefois des évolutions qui leur portent atteintes : fermeture des paysages par le développement des forêts, augmentation des surfaces plantées de résineux, mitage...

Quant aux paysages dit de "proximité" (abords des villages et des constructions isolées ou non), ils ont déjà subi très largement les assauts du monde moderne : construction de lotissements et de zones industrielles ou artisanales en périphérie de bourgs, prédominance du bitume, installation de mobilier inesthétique en milieu rural...

Le bâti ancien pâtit, quant à lui, de nombreuses interventions non respectueuses de sa valeur originelle, dues à une méconnaissance de ce bâti, des techniques constructives traditionnelles et de la disparition progressive de l'utilisation de matériaux locaux au profit de produits standardisés.

Afin de limiter ces évolutions regrettables en sensibilisant l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux représentés par ce patrimoine et à la nécessité de le préserver, le Syndicat Mixte Monts et Barrages a souhaité élaborer une **charte architecturale et paysagère**.

Celle-ci a pour objectif de servir de **guide pour aider les maîtres d'ouvrages** (publics et privés) **et tous les professionnels** (architectes, paysagistes, entrepreneurs du bâtiment, techniciens des collectivités et des structures institutionnelles...) **à conduire des actions de restauration et d'aménagement dans le respect de la qualité du patrimoine existant**.

Cette charte comprend six chapitres :

- les cinq premiers sont consacrés à une **analyse des différents éléments constitutifs du bâti et de son environnement qui caractérisent l'identité architecturale et paysagère du Pays de Monts et Barrages**.

Cet état des lieux a permis de définir une typologie du bâti et de révéler les caractéristiques spécifiques du patrimoine étudié qui doivent être préservées.

- la dernière partie regroupe plusieurs **fiches-conseils**, outils pratiques pour intervenir sur le bâti et son environnement.

Ces recommandations tiennent compte à la fois de la nécessité de sauvegarder la qualité patrimoniale existante tout en l'adaptant à certaines nécessités de la vie d'aujourd'hui.

L'ensemble de cette charte constitue donc à la fois un **outil de connaissance** du patrimoine du Pays Monts et Barrages et de sensibilisation des acteurs locaux à ce patrimoine, mais aussi un **document de référence** à utiliser lors de phases pré-opérationnelles relatives à des projets d'intervention sur le bâti rural et son environnement.